Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-75BIS_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
05/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **22**

VOTANTS : **23**

OBJET :
75- EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, M. Alain BEAUNIER, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Katia DI GIORGIO, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, Mme Cecilie GROSSET, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, M. François PARZYJAGLA, Mme Nathalie ROUX et M. Alexandre SCHER.

Etait représenté :
M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ par M. Gérard LARCHERON

Etaient excusés :
Mme Emmanuelle WAMBERGUE
M. Frédéric JULLY
M. Fahem Idir DJERA
M. Lloyd MENARD

Madame Muriel CHAUVOT a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 92-03 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,
Vu le décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,
Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les délégations de service public,
Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
Vu le décret 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
Vu l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Il est présenté à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers. Il doit être approuvé avant le 30 septembre de l'année N+1.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-75BIS_2026-DE

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

Gérard LARCHERON

La secrétaire de séance

Muriel CHAUVOT